

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		X
	Waechter	Antoine		X
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS		X
	Heyer	Morand	X	
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	X	
Société civile				
WWF Suisse	Chollet	Clarence		X
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		X
	Zenger	Yves		X
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		X
	Merguin Rossé	Lucienne	X	
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi		X
	Hamel	Arthur		X
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		X
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		X
	Walther	Jean-Louis	X	
	Forter	Martin	X	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	X	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	X	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		X
equiterre	Chevalley	Isabelle	X	
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		X
	Pluskota	Jean		X

Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il remercie la Chambre de commerce et d'industrie du Jura pour son hospitalité. Son Directeur, par ailleurs membre de la CIS, a dû s'excuser pour la séance. Ensuite, il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, MM.

- Hans Hosbach, Chef de la Division Sols et biotechnologie à l'Office fédéral de l'environnement (en remplacement de M. Ch. Wenger)
- John Moser, Conseiller communal à la commune de Bonfol (en remplacement de M. Jean-Pierre Beuret)
- Daniel Egloff, Maire de la commune de Beurnevésin (en remplacement de M. Claude André)

Il fait encore part des excuses de M. Pierluigi Fedele, lequel a accédé à d'autres fonctions à la tête d'UNIA, et communiqué à la CIS que son entité proposera prochainement une nouvelle personne pour la représenter. La CIS prend en quelque sorte congé de M. Fedele en l'absence de ce dernier. Elle a toujours apprécié la collaboration avec lui puisqu'elle ne traite pas que le suivi environnemental mais aussi le suivi social. La santé des travailleurs est un enjeu important et à ce titre le syndicat un partenaire important.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans commentaire.

2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2012 est accepté sans commentaire et avec remerciement à son auteure. R. Longet profite de l'occasion pour remercier encore M. le Maire J.-R. Frisch, excusé aujourd'hui, pour l'hospitalité accordée à la Commission lors de sa dernière séance.

3. Rapport d'activité 2012

R. Longet rappelle le cadre statutaire lié au Rapport d'activité. Il propose de le passer en revue. Une fois adopté par la Commission, il sera distribué aux membres du Gouvernement jurassien, du Parlement jurassien et aux Autorités françaises des Départements et Régions avoisinants. Il sera également publié sur le site internet de la CIS.

Le Rapport est par la suite approuvé par 15 voix et une abstention. R. Longet demande à L. Merguin Rossé les raisons de son abstention. L. Merguin Rossé estime que le traitement dans le Rapport de la problématique du benzène n'est pas objectif. Il s'agit à ses yeux d'un problème grave alors que ne figurent que quatre lignes sur cette thématique. Elle n'a cependant pas de proposition de modification.

R. Longet répond que le Rapport reflète le travail de la Commission, il n'a pas pour but de juger. Il est important que le public sache que les membres de la Commission ont été avertis de cette problématique.

J.-L. Walther propose de reformuler la phrase comme suit (page 11, chapitre "Santé et sécurité des travailleurs"): "*Fin mars 2012, en citant des documents de 2010, le Collectif Bonfol a ~~incriminé~~ alerté sur le fait que les travailleurs ~~sont~~ soient exposés à des valeurs excessives de benzène...*".

Avec cette modification, le Rapport d'activité 2012 est validé par les membres présents, avec une voix d'abstention. Il sera distribué ces prochaines semaines selon le dispositif évoqué plus haut.

4. Etat d'avancement du projet

R. Luttenbacher présente l'état d'avancement du projet (voir présentation sur www.cis-bonfol.ch). Il profite de l'occasion pour présenter deux échantillons de l'additif de substitution à la sciure utilisé pour stabiliser les déchets (thématique discutée lors de la séance du 7 décembre 2012).

R. Longet remercie R. Luttenbacher de la première partie de sa présentation. On voit que l'on s'achemine gentiment vers la fin du processus d'assainissement. Le but est de débattre de tout cela. Il rappelle que la prochaine séance est fixée au 24 mai alors que le déplacement de la halle est prévu pour fin mai. Il se demande s'il n'y a pas possibilité de caler une séance ou une visite du site afin de découvrir cette opération d'envergure. R. Longet propose d'en reparler à l'issue de la séance.

M. Lassus revient sur l'échantillonnage de l'encaissant. Il demande si bci procède à des analyses des argiles du fond de la décharge pour voir si elles sont contaminées et s'il y a des substances qui auraient percolé. Il souhaite également savoir si bci a constaté la présence de substances et molécules qui auraient migré dans ces argiles et auraient pu échauder ces dernières.

R. Luttenbacher répond que bci procède en effet à des carottages d'argile d'un mètre de profondeur et aux analyses des carottes par couche de 10 cm afin d'évaluer le degré de contamination. En fonction de ces données, il s'agira au besoin de décaper une couche de l'encaissant à la pelle mécanique jusqu'à atteindre une surface qui puisse être réceptionnée par l'autorité cantonale, laquelle effectue également ses propres investigations.

R. Luttenbacher rappelle à ce sujet le rapport d'analyses de l'encaissant de la décharge présenté lors de la dernière séance et publié sur le site internet de bci Betriebs-AG: (http://www.bci-info.ch/pdf/20130108_Rapport_encaissant.pdf). Dans l'intervalle, ce rapport a été complété par les analyses de la dernière zone échantillonnée. Ces analyses portent sur une palette de dix polluants prioritaires représentatifs des polluants présents dans la décharge en terme de toxicité, de quantités présentes et d'adsorption sur les argiles. La liste des polluants prioritaires avait été proposée par bci en 2003 dans le projet d'assainissement; entre-temps, elle a été affinée selon les exigences du Canton dans les années 2003 à 2008. Les objectifs d'assainissement ont été définis dans un rapport complémentaire de 2008 publié sur le site du Canton (<http://www.jura.ch/DEE/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Exigences.html>).

5. Suivi environnemental et social

D. Kurc présente la première partie des aspects liés au suivi environnemental et social.

R. Longet le remercie et demande une précision concernant l'abréviation DOC: il s'agit de carbone organique dissous (COD en français).

R. Luttenbacher commente la suite de la présentation.

M. Forter se montre étonné de l'information de R. Luttenbacher que les substances définies soient représentatives. M. Forter est de l'avis que si tel était le cas, la réalisation d'analyses par screening ne serait pas nécessaire. Il souhaite savoir

- comment se présentent les parties sableuses et comment bci les traitera,
- y a-t-il de l'eau qui passe de la partie non assainie dans la partie assainie,
- dans quelle station d'épuration bâloise sont évacuées les eaux pompées du fond de la décharge
- quand les analyses par screening seront-elles effectuées et pour quelle durée.

S'agissant de la représentativité, R. Luttenbacher précise que lorsqu'il a évoqué les polluants prioritaires, il s'agissait bien de substances considérées comme représentatives par les experts. Dans la palette d'env. 50 substances analysées dans le cadre de la surveillance des eaux de l'environnement (substances chlorées, éthers, anilines, aromatiques nitrés, etc...), des substances représentatives ont été sélectionnées sur la base des différents critères déjà cités. R. Luttenbacher est conscient que M. Forter ne partage pas le même avis sur ce point. Il souligne encore qu'il n'a pas parlé des analyses par screening, ce sujet ayant été évoqué lors de la dernière séance. Dans une première étape, bci travaille en effet avec les polluants prioritaires. Dans une deuxième étape, bci se tiendra à la convention et les screenings seront réalisés. Une première séance a d'ailleurs eu lieu entre le bureau d'ingénieurs BMG, bci et le Prof. Oehme qui supervise le tout. Les screenings de sols en général ne sont en aucun cas une méthode d'analyse standard, les screenings d'argiles étant encore moins évidents à réaliser du fait de la très faible perméabilité du support.

En ce qui concerne l'écoulement d'eaux, R. Luttenbacher indique que la partie nord de la décharge est séparée hydrauliquement de la partie sud par une digue naturelle. A ce jour, il n'y a pas d'infiltration d'eau du côté nord contenant encore des déchets vers le côté sud en partie excavé. Il y a toujours des écoulements faibles qui proviennent des déchets restant à excaver du côté sud et qui sont récupérés pour éviter des recontaminations, par pompage vers la chambre principale. A partir de cette chambre, les eaux sont soit transférées pour traitement à la STEP de la DIB ou évacuées à la station d'épuration de ProReno à Bâle.

S'agissant de la question relative aux zones sableuses, R. Luttenbacher précise que c'est plutôt du côté nord que l'on s'attend à trouver des lentilles sableuses contaminées, phénomène par ailleurs déjà révélé par la surveillance environnementale mise en place depuis de nombreuses années. Dans la partie sud, deux zones sableuses ont été mises en évidence après le retrait des déchets. Les zones concernées ont été échantillonnées par carottage selon le même dispositif que les zones argileuses voisines. Les analyses ont montré un degré de contamination comparable à celui dans les argiles voisines. bci prend en compte les disparités géologiques à l'intérieur de la fouille pour procéder à des carottages représentatifs. Le relevé descriptif des carottes se trouve par ailleurs dans le rapport d'analyse de l'encaissant de la décharge, publié sur le site internet de bci (cf. lien plus haut). Ce rapport est régulièrement mis à jour en fonction des carottages effectués et des résultats d'analyses.

L. Le Roy demande à quel moment des analyses de carottages ont eu lieu, à quelle profondeur et quelles substances ont été analysées. R. Luttenbacher répond que les analyses faites sont celles décrites dans le rapport déjà cité; la profondeur des carottages est d'un mètre.

Se référant à la partie sud de la décharge, J.-L. Walther soulève qu'autrefois les relevés des piézomètres installés pour contrôler la nappe des cailloutis du Sundgau montraient régulièrement des substances comme des anilines. A ce jour, comme la partie sud a été excavée, peut-on trouver une explication à la présence de ces polluants dans ces piézomètres?

En outre, M. Walther fait part à bci de son souhait d'assister, au mois de juin, à la grande campagne de surveillance. D. Kurc prend note de cette demande. Il transmettra la date exacte de la campagne par courriel à M. Walther.

J.-L. Walther demande quand seront réalisés les screenings finaux sur le fond de la décharge. R. Luttenbacher répond que ce sera dès que la méthode pour les faire sera arrêtée. Cette méthode doit être mise au point, puis approuvée par le Prof. Oehme. R. Luttenbacher ne peut pas se prononcer sur une date exacte, mais il affirme que la partie sud ne sera pas remblayée avant d'avoir fait les analyses par screening de l'encaissant.

S'agissant des piézomètres évoqués par M. Walther, bci apportera la réponse à la question de M. Walther pour la prochaine séance de la CIS.

J.-P. Meusy complète la présentation de bci et informe en particulier sur la haute surveillance du Canton relative à la qualité des eaux et de l'air, dont les résultats sont généralement bons. Les incidents intervenus

sur le système de traitement de l'air ont été évoqués à la dernière séance de la CIS. Un des thèmes principaux qui occupe actuellement les spécialistes du Canton et de bci est la problématique liée à l'état de l'encaissant, en prévision de la fin d'assainissement et surtout du déplacement de la halle. Pour l'heure, le Canton a en particulier eu une première discussion à ce sujet avec ses experts (M. D. Hunkeler du Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel). A ce stade, l'autorité cantonale est en attente d'éléments / données d'analyse de la part de bci, dont des compléments en lien avec les tests d'élution. Pour cette raison, il n'a pas encore été possible / pertinent de rencontrer le Collectif Bonfol pour informer plus en détails, comme cela a été convenu lors de la dernière séance de la CIS, des démarches en cours sur ces questions importantes. Cette discussion, coordonnée entre le Canton et bci, pourra se tenir avant le déplacement de la halle afin d'informer le plus largement possible les experts du Collectif Bonfol.

J.-L. Walther souhaite être renseigné sur la méthode d'analyse d'élution / d'extraction dans les argiles au moment où elle sera quasi définitive. Il indique que dans les années 80, la chimie bâloise, avec son laboratoire, avait déjà procédé à des carottages dans le fond de la décharge et réalisé des analyses par screening. Une méthode existait donc déjà à cette époque. Au besoin, celle-ci pourrait être demandée à SOLVIAS selon M. Forter, qui précise encore que c'est un M. Guggi de Ciba-Geigy qui avait réalisé les screenings à l'époque.

J.-P. Meusy indique que la discussion des méthodes fera partie de l'entretien entre spécialistes qui sera agendé d'ici mi-mai.

I. Chevalley évoque la possibilité de reporter la séance de la CIS, actuellement agendée le 24 mai. Elle suggère de déplacer la réunion et d'en profiter pour assister au déplacement de la halle.

Pour M. Forter, ce sont deux choses différentes, le déplacement de la halle en est une et la réunion entre spécialistes en est une autre.

R. Longet conclut la discussion en proposant de garder la date de séance du 24 mai et d'en rajouter un début juillet pour débattre ensemble en toute transparence de ces analyses qui valideront la fin des travaux de la partie sud de la décharge.

R. Luttenbacher poursuit sa présentation avec les mesures prévues pour le déplacement de la halle d'excavation et, notamment, les enjeux liés à la thématique des odeurs.

R. Longet le remercie et souligne que l'odeur ne signifie pas forcément toxicité, mais l'odeur peut quand-même gêner et être désagréable.

Y. Camier souhaite savoir si bci interroge le service météorologie sur le sens du vent. Il pense qu'il y aura des interrogations des communes. Dès que le système sera à ciel ouvert, des odeurs seront perceptibles dans le sens du vent. Il convient donc de prévenir les autorités des communes et les DREAL des départements concernés. M. Camier demande si la convention a été passée avec le SDIS 68 pour les mesures d'immission.

R. Luttenbacher répond qu'il est évident pour bci qu'il faut informer les communes. La mesure de la direction du vent se fait maintenant déjà sur le site et est d'ailleurs publiée sur le site internet de bci Betriebs-AG. Lorsque l'on dit perte de confinement égal émanation d'odeur, il faut tenir compte du fait que le front des déchets sera couvert avant la perte de confinement, ce qui est la mesure principale pour lutter contre les odeurs et que la halle sera encore ventilée avec de l'air frais avant son ouverture. Par contre, il existe un risque d'émanation d'odeurs provenant de la structure de la halle et de la surface des sols qui auront été en contact avec l'atmosphère odorante depuis plusieurs mois ou années.

S'agissant de la question relative à la convention bci/SDIS68, R. Luttenbacher n'a pas d'information à l'heure actuelle.

R. Longet demande jusqu'à quelle distance les odeurs seront perceptibles. R. Luttenbacher répond que les mesures sont ciblées sur les villages de Pfetterhouse, Bonfol et Beurnevésin.

En se référant à l'époque où il y avait beaucoup d'industries dans la région, H. Ecoffey rappelle que l'on sentait régulièrement des odeurs de Delle jusqu'à Réchésy. Pour la période du déplacement de la halle, il se montre toutefois confiant, son village n'étant pas sous les vents dominants.

M. Forter demande plus de précisions par rapport à la composition chimique des produits utilisés pour réduire les odeurs. R. Luttenbacher indique qu'il s'agit d'huiles essentielles qui interagissent avec les substances odorantes et qui permettent de les neutraliser en créant des molécules plus lourdes, donc moins volatiles.

M. Heyer prend acte du fait qu'à partir de fin mai, à l'ouverture de la halle, il y aura un risque d'odeurs sans pour autant avoir, chimiquement parlant, de risque pour la santé de la population. Il demande au nom de la commune de Pfetterhouse s'il est possible de recevoir, une ou deux semaines avant l'ouverture de la halle, un document pouvant être distribué aux ménages de Pfetterhouse pour informer la population. M. Heyer se tient à disposition pour la rédaction du document. B. Scharvogel prend bonne note de cette demande. Il rappelle que bci prévoit de publier une nouvelle édition de la Newsletter avant le déplacement de la halle qui sera diffusée comme d'habitude, notamment à tous les ménages des communes de Bonfol, Beurnevésin, Vendlincourt, Pfetterhouse, Réchésy. Il propose en outre de fixer des rendez-vous bilatéraux avec les maires des villages concernés qui le souhaitent afin de se préparer, de prévenir et d'expliquer. Enfin, il informe que bci Betriebs-AG a mandaté une entreprise spécialisée dans la problématique des odeurs pour mettre sur pied un "réseau de nez" constitué d'habitants des villages concernés et qui permettra de donner l'alerte en cas de gêne olfactive.

R. Longet rappelle l'expérience liée au flyer franco-suisse produit à l'époque pour le concept d'alarme en cas d'événement. Même si chaque commune gère la situation de sa façon, une information commune apporte toujours un plus.

D. Kurc explique le concept de suivi d'odeurs par un groupe de riverains.

Faisant référence aux sensations qui peuvent fausser une réalité (p. ex. à Tchernobyl), I. Chevalley estime important de prendre des mesures préventives et d'informer la population. R. Longet se rallie à ces propos et rappelle que les gens se tourneront probablement vers les membres de la CIS pour être informés. Des émissions d'odeurs peuvent, sans être dangereuses, être néanmoins incommodantes.

En évoquant un incident qui s'est produit dans une usine en France avec des gaz qui se sont échappés et dont les odeurs ont été perçues sur une distance de plusieurs centaines de km, Y. Camier observe que la population est très sensible et l'information donc très importante.

En résumant la discussion, J.-P. Meusy relève l'importance de mettre en place une communication et de définir une stratégie qui tienne compte de la santé publique.

R. Longet fait référence à la législation suisse en rappelant que celle-ci n'est pas fondée que sur le risque objectif. La loi sur la protection de l'environnement (LPE) indique par exemple que l'on doit prendre toutes les mesures pour éviter les rejets et facteurs incommodants. Aussi, dans la Constitution suisse, il est mentionné qu'il convient de protéger l'être humain contre nuisances et gênes. Les nuisances sont mesurables avec des valeurs limites alors que la notion de la gêne est plus subjective.

H. Hosbach soutient M. Heyer en insistant sur la nécessité impérative d'informer à l'avance.

R. Luttenbacher termine son information sur le suivi environnemental et social en présentant brièvement les aspects Sécurité/Hygiène et santé. La parole n'étant pas demandée, R. Longet clôt ce point.

6. Divers, prochaines séances

Divers

- *Association Escalé Bonfol*: Pour faire suite à la discussion intervenue le 7 décembre dernier sur l'affectation future du site de la DIB, R. Longet avait invité les représentants de l'Association Escalé Bonfol à participer à la séance de ce jour. Ces derniers ont toutefois souhaité différer leur participation en attendant de disposer de plus d'informations. L'invitation est maintenue. R. Longet indique qu'il a souvent observé dans les communes voisines un sentiment d'avoir été prétérité par la présence de la DIB. Il souhaite rappeler que ces communes peuvent aussi être fières d'avoir pu prendre part à un processus qui a permis de supprimer cette décharge pour retrouver une situation comme elle prévalait avant 1960. Il y peut aussi y avoir un travail didactique à mener, chacun étant concerné par la thématique des déchets.

J. Moser affirme que l'Association Escalé Bonfol a bien reçu l'invitation à la séance de ce jour. Le groupe a cependant préféré renoncer à la participation, pour des raisons d'organisation. Aussi, les projets doivent être approuvés par la chimie bâloise et le groupe préfère pouvoir mieux se préparer. Il y aura évidemment une présentation, si ce n'est pas en 2013, ce sera en 2014. R. Longet en prend acte en relevant qu'il peut être intéressant de présenter un projet avant que tout soit ficelé. Il rassure les représentants de l'Association Escalé Bonfol dans le sens que la CIS n'est pas une autorité qui approuve et que ses représentants sont toujours les bienvenus.

R. Luttenbacher précise que bci Betriebs-AG a indiqué à la commune qu'elle souhaite voir un projet de développement qui s'inscrive dans la pérennité du village. Tenant compte de ce critère de durabilité et

du cadre financier fixé, l'Association Escale Bonfol est libre dans ses réflexions. R. Longet rappelle encore son intervention lors de la dernière séance concernant l'aspect transfrontalier que pourraient prendre des projets de développement.

- *Budget 2013 de la CIS*: R. Longet propose de soumettre à bci Betriebs-AG une demande de budget équivalente aux années précédentes.
- *Date de la prochaine séance*: En revenant à la discussion sur les prochaines dates de séance, R. Longet propose de déplacer la séance du 24 mai au 28 juin ou au 5 juillet.

B. Scharvogel rappelle le contexte du chantier et les aspects de sécurité qui prévalent pour bci et les consortiums mandatés. Pour cette raison, ces derniers ne peuvent pas garantir que les membres de la CIS puissent assister au moment précis du déplacement de la halle.

M. Forter propose d'attendre le 24 mai et de reprendre le sujet à ce moment-là.

R. Longet remercie B. Scharvogel de replacer la Commission dans les conditions du chantier. Peut-être qu'il s'agira d'une visite informelle, la CIS s'adaptera de toute manière aux exigences techniques. Il propose de garder la date du 24 mai et de se réserver la possibilité d'agender une séance supplémentaire.

Etant donné qu'il est toujours plus facile de supprimer une date que de fixer une séance, I. Chevalley propose de fixer directement une date de réserve au mois de juillet.

Par la suite, il est décidé de maintenir réservée la date du 24 mai 2013 et de retenir la date du 5 juillet 2013 pour une séance supplémentaire qui aura lieu en fonction de l'avancement des opérations liées au déplacement de la halle.

- *Demande de la commune de Pfetterhouse auprès de bci*: M. Forter souhaite savoir s'il y a des éléments nouveaux à ce sujet. M. Heyer répond qu'à ce stade, la commune n'a pas reçu de réponse de la part de bci. R. Luttenbacher informe que la réponse vient d'être envoyée par courrier postal.
- *Article sur la DIB paru dans la revue de l'ARPEA de janvier 2013*: Cet article a été distribué aux membres de la CIS avec l'ordre du jour de la séance de ce jour. R. Longet remercie les représentants de bci et du Canton de leur relecture attentive de l'article avant sa publication. Il encourage les membres de la CIS de distribuer cet article autour d'eux. Dans le même contexte, il rappelle l'existence du film de la CIS.
- *Séance du 22 novembre 2013*: H. Ecoffey fait part de son souhait d'accueillir la CIS à l'occasion de la séance du 22 novembre. Cette proposition est acceptée avec plaisir.

Avant de clore la séance, R. Longet souhaite réitérer ses remerciements à la chambre de commerce et d'industrie du Jura pour la mise à disposition de sa salle de réunion.

Il rappelle que les commentaires des différentes entités filmés à l'issue des séances sont consultables sur le site internet de la CIS.

Fin de la séance: 12h20

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind